

Journal du Lot

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi.

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction et Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUÉSLANT, Directeur.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 24, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.

RÉCLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout département est facultative dans le Journal du Lot.

LA CRISE MINISTERIELLE

Les inconvénients du jeu de balançoire

La crise ministérielle paraît devoir être de plus longue durée qu'on ne le supposait tout d'abord.

La combinaison Poincaré n'est plus aujourd'hui très certaine. Les journaux bien informés pensent que le député de la Meuse, en présence des refus essayés, songerait à passer la main à M. Ribot!

Il semble que le vote de la Chambre exige un président du Conseil un peu plus fermement partisan de la concentration à gauche que ne l'est certainement le député du Pas-de-Calais.

M. Loubet commettrait, pensons-nous, une faute en confiant actuellement le pouvoir à un ami dévoué de M. Méline.

Il est vrai que la situation est embarrassante : Si M. Loubet, prenant trop à la lettre le texte de la Constitution, voulait chercher dans la majorité de lundi les éléments de son ministère, il pourrait être conduit à des solutions vraiment amusantes, telles qu'un ministère Brisson-Drumont, Lasies-Poincaré, Millerand-Méline, Baudry d'Asson-Rouanet. Ce ne serait pas un ministère homogène, évidemment.

Que s'est-il donc passé? Simplement ceci : tout le monde était las de M. Dupuy, tous les partis, successivement dupés par lui, ont saisi la première occasion de se débarrasser d'un homme qui finit par jouer le rôle d'un sot pour avoir voulu être trop malin.

Après avoir exécuté tous les mouvements possibles avec le fusil ministériel, M. Dupuy avait fini par le mettre en joue, dimanche, et il a fait feu de ses quarante mille hommes de troupes et de ses six mille sergents. Mais la charge était trop forte et M. Dupuy n'avait pas songé au recul de son fusil, qui lui a donné le plus joli camouflet imaginable.

Du coup, le voilà par terre, bouche bée, comme un conscrit, et faisant assez laide figure.

En réalité, c'est justice. Mais, comme toujours, les vrais motifs n'ont pas été la cause déterminante de l'effondrement de ce gros homme. Il eût mérité vingt fois de tomber, et c'est, en tous cas, la semaine dernière qu'il fallait le renverser pour avoir, de propos délibéré, laissé insulter le chef de l'Etat, alors qu'on savait l'organisation du scandale préméditée.

Tout le monde a remarqué que M. Dupuy consommait vraiment trop de présidents de la République. C'était une spécialité. Les mauvaises langues finissaient par donner à entendre que les accidents ne cesseraient qu'un jour où il décrocherait lui-même la timbale présidentielle.

A-t-il voulu mettre fin à ces bruits malveillants ou simplement réparer la bévue commise la semaine dernière? Toujours est-il qu'avec le manque de tact et de mesure qui constituent le fond même de sa méthode gouvernementale, il avait tellement « assuré l'ordre » dimanche, que cette véritable provocation et les brutalités commandées de la police ont déterminé une indignation générale.

Le voilà donc par terre, et on peut croire que parmi les quelques fidèles qui ont persisté, par amour de la stabilité plus que par sympathie personnelle, à voter pour le gouvernement, il en est fort peu que sa chute laissera inconsolables.

Quant à l'indication pour le choix de ses successeurs, le chef de l'Etat la trouve dans le texte même voté par la Chambre, « résolu à ne soutenir qu'un gouvernement décidé à défendre avec énergie les institutions républicaines et à assurer l'ordre public. »

Peu importe, en somme, que sur les 300 votants il se trouve une quarantaine de royalistes ou qui ont simplement déposé leur bulletin par rancune, le texte est nettement une indication d'union républicaine et a été voté par une énorme majorité de républicains.

C'est là qu'il faut placer l'axe de la politique du nouveau cabinet. Il nous faut un ministère décidé à refaire le parti républicain, à liquider nettement et définitivement toutes les affaires irritantes, et à fermer si bien la porte aux scandales, — et à ceux qui en vivent, — que nul ne puisse songer à la rouvrir.

Pour réussir dans cette tâche, dit le *Petit Phare*, il n'est besoin ni de grosses malices, ni de ruseries savantes. Il suffira d'avoir du cœur et du caractère, d'aimer son pays plus que son portefeuille, d'avoir une ligne de conduite et de s'y tenir, sans forfanterie, sans violence, en faisant appel au concours de tous ceux qui veulent voir cesser une guerre civile morale qui pourrait nous conduire à l'autre.

Il faut s'inspirer du désir de justice sans représailles, des sentiments de patriotisme sincère et profond, qui ne sont, heureusement, le monopole d'aucune coterie, si bruyamment qu'elle puisse le réclamer.

C'est un ministère de paix à l'intérieur qu'il nous faut établir, sur l'union de tous les vrais républicains, si nous voulons qu'il soit un gouvernement de force à l'extérieur.

Les démarches de M. Poincaré

L'Agence Havas communique la note suivante :

« Le Président de la République a reçu ce matin M. Poincaré.

» Après avoir conféré avec lui, il lui a offert la mission de former un cabinet.

» M. Poincaré a exprimé le désir de consulter ses amis; il rendra sa réponse à M. Loubet dans la soirée.

» En sortant de l'Elysée, M. Poincaré a fait une visite de courtoisie à M. Ch. Dupuy.

» Il est allé conférer ensuite avec M. Deschanel, président de la Chambre, et avec M. Fallières président du Sénat. »

C'est là la seule note officielle parue aujourd'hui. Les listes qui circulent sont donc encore purement fantaisistes.

Il paraît probable cependant que M. Bourgeois refuse de rentrer dans la combinaison.]

UN MOT DE M. LOUBET

Pas de compromission avec les réactionnaires

Au moment où la chute du ministère Dupuy met en mouvement toutes les imaginations et fait naître toutes les convoitises, il est intéressant de rapporter, dit le *Petit Bleu*, un mot de M. Loubet.

Il y a déjà quelques semaines de cela. Un député de ses amis — on comprendra que la plus élémentaire discrétion nous empêche de le nommer — était allé le voir, et causait avec lui de la situation politique, et de l'éventualité d'une crise ministérielle.

— Ce que je ferai en cas de crise? répondit le Président, je n'en sais rien. Mais vous pouvez être assuré d'une chose, c'est que je ne ferai jamais appel à un homme politique qui aurait eu des compromissions avec la droite.

Cette simple phrase n'a pas besoin d'être commentée. Elle démontre suffisamment que M. Loubet est fermement résolu à ne s'appuyer que sur le parti républicain, et c'est le plus bel éloge qu'on puisse faire de lui.

L'AFFAIRE CHRISTIANI

Nous avons donné, mardi, en dernière heure la condamnation du baron Christiani. Voici le texte du jugement :

Le tribunal, attendu qu'il résulte de l'instruction et des débats, que le 4 juin dernier, sur le champ de courses d'Auteuil et au moment où allait être couru le grand prix, le prévenu Fernand de Christiani, s'est précipité vers la tribune occupée par le président de la République et a cherché à frapper de sa canne le chef de l'Etat ;

Que ses coups, portés avec violence, ont été fort heureusement détournés par les témoins de cette odieuse agression ou amortis par la balustrade de la tribune, et que la canne a seulement effleuré M. Loubet ;

Qu'un pareil acte constitue à la fois une voie de fait et une offense des plus graves envers l'homme qui représente la France et qui a droit, par conséquent, au respect de tous ;

Que M. Loubet avait été invité et assistait à la réunion d'Auteuil en qualité de chef de l'Etat ;

Qu'il était entouré de ministres et d'ambassadeurs des puissances étrangères ;

Qu'il était donc bien un magistrat, le premier de tous, dans l'exercice de ses fonctions, lorsque l'inculpé a osé se livrer à des violences sur sa personne ;

Que les excuses de subite surexcitation et d'impulsion irrésistible invoquées par M. de Christiani, sont inadmissibles ;

Que, dès le début, il a lui-même avoué à l'inspecteur de police Gourdot qui l'emmenait, le mobile et le but de son acte : « C'était mon idée, a-t-il déclaré ; si nous avions été une quarantaine, nous aurions enlevé la tribune. Je sais qu'on va me mettre en prison, mais je recommencerai. »

Qu'il a donc agi de propos délibéré, dans l'intention bien arrêtée d'outrager, en le frappant publiquement, celui que le vote des Chambres et la Constitution républicaine ont placés à la tête de la nation ;

Que le délit ainsi commis doit entraîner contre son auteur une répression sévère ;

Vu l'article 228 du Code pénal ;

Par ces motifs :

Condamne Fernand de Christiani à la peine de quatre années d'emprisonnement et le condamne en outre, aux dépens.

Aucun incident ne s'est produit, ni pendant, ni après l'audience.

La plupart des journaux font prévoir que M. de Christiani sera prochainement l'objet d'une mesure de grâce de la part du Président de la République.

Le *Figaro* rapporte à ce propos un mot charmant de M. Loubet. Quand on est venu lui apprendre hier la condamnation à quatre

ans de prison prononcée contre M. de Christiani : « Voilà quatre années, a dit M. Loubet, qui passeront très vite. » Il était impossible d'annoncer avec une plus spirituelle bonhomie les très prochaines mesures de clémence qui sont, dans la pensée du Président, l'épilogue déjà arrêté des fâcheux événements de ces jours passés.

L'affaire Dreyfus

Le conseil de guerre de Rennes. — L'opinion du commissaire du gouvernement

Un rédacteur du *Gaulois* rapporte, dans les termes suivants, une conversation qu'il a eue, à Rennes, avec le chef d'escadron Carrière, qui doit remplir les fonctions de commissaire du gouvernement près du conseil de guerre devant lequel comparait le capitaine Dreyfus :

— Quand pensez-vous, mon commandant, que l'affaire puisse venir ?

— Mais assez vite. Car vous savez que nous ne ferons pas d'instruction complémentaire ici...

— Comment, pas d'instruction ?

— Mais naturellement. Il y a eu une instruction en 1894, la Cour de cassation a estimé qu'elle n'était pas suffisante. Elle a fait elle-même un complément d'enquête, qui lui a semblé commander comme résultat la révision. Nous prendrons donc comme base de notre examen l'instruction de 1894 et l'enquête de la chambre criminelle, et les juges du conseil auront à se renfermer dans l'étude de la seule question qu'ait désignée l'arrêt de révision : « Dreyfus est-il coupable ?... » etc... Vous savez le reste... Mais, attendez, si nous n'avons pas à recommencer l'information écrite, nos débats n'en comporteront pas moins l'étude très approfondie et de l'enquête de 1894 et de l'enquête de la chambre criminelle. L'information sera « orale », voilà tout, mais elle sera minutieuse et complète.

Je ferai citer les témoins, tous sans exception, dont le témoignage nous paraîtra nécessaire.

— M. Casimir-Périer, M. le général Mercier et tous les ministres de la guerre... ?

— Eh bien, mais naturellement ! Ne faudrait-il pas qu'ils viennent dire au conseil pourquoi ils ont tous affirmé que Dreyfus était coupable? N'y a-t-il pas intérêt à ce qu'ils le disent à Dreyfus lui-même ?

— Mon commandant, si vous voulez bien me permettre cette expression toute militaire, j'ai peur que ce ne soit ici que gise le chien-dent. On prétend que le gouvernement s'emploie activement à négocier un compromis : on ne procéderait ici qu'à une sorte de simulacre de procès dans le seul but d'enterrer, comme on dit en droit — pas fâché de faire montre de quelque connaissance — les lettres de grâce accordées à Dreyfus par la Cour de cassation, moyennant quoi le gouvernement s'engagerait à faire cesser par la suite toutes représailles dans un sens ou dans l'autre. C'est ce qu'on appelle dans le civil la politique d'apaisement.

— Monsieur, ce n'est pas une raison parce que je porte le titre de commissaire du gouvernement pour que je sois obligé de faire ses commissions. Je vous prie d'être assuré de cette vérité et je vous répète que l'instruction orale faite à l'audience sera aussi complète et loyale que possible et que tous les témoins qu'il me plaira de citer seront entendus et qu'ils auront tous liberté entière de dire toute la vérité, comme l'accusé la facilité de se défendre. Il n'y a pas de gouvernement qui puisse m'empêcher de faire mon devoir — à supposer qu'il en ait l'intention, ce que je ne crois nullement — les débats seront libres, complets, minutieux, loyaux, et outre cela, très probablement publics. M. Dreyfus fera entendre les témoins qu'il voudra, mais soyez sûr qu'on ne fera pas taire les miens.

— La Cour de cassation a semblé, vous le savez, faire bon marché de la question des aveux. Estimez-vous que l'arrêt vous lie en ce point et ferez-vous entendre M. Lebrun-Renaud ?

— Permettez-moi de vous dire que votre question est purement ridicule. La Cour a jugé les aveux à distance. Je ne sais ce qu'ils

valent, quant à moi, mais il y a un moyen de les apprécier, c'est de mettre M. Lebrun-Renaud en présence de Dreyfus et de le laisser s'expliquer. Je citerai donc tous les témoins qui ont connu des aveux et je les confronterai avec celui qui les dément.

— Et Esterhazy ?
— Ah ! celui-là, je le citerai certainement, mais je ne sais s'il viendra. Je suis même préoccupé du choix du moyen le plus propre à assurer sa comparution.

— Mais alors le procès de Rennes va durer éternellement ?

— Il durera ce qu'il faudra, mais je ne prononcerai mon réquisitoire que lorsque je serai absolument sûr d'avoir présenté aux juges tous les éléments de conviction possible, sans en négliger même le plus futile, même le plus imprévu. Après quoi, je donnerai mon avis en toute loyauté, me dégageant de toutes circonstances extérieures, et les juges jugeront, et le public enfin, j'espère, se taira. Jusqu'à présent je ne veux pas avoir d'avis, puisque, aussi bien, je n'ai pas même reçu le dossier.

Comme je prenais congé, le commandant Carrière me pose la main sur l'épaule :

— Il n'y aura ici ni irrégularité, ni défaillance, soyez en convaincu. Et puis, dites donc que les militaires ne sont pas aussi naïfs qu'on veut les représenter et que ceux d'ici auront la suprême habileté : la loyauté et la grande franchise.

L'affaire en règlement de juges PICQUART-LEBLOIS

L'arrêt de la Chambre des mises en accusation
Non-lieu général

La chambre des mises en accusation a rendu, à huis clos, ainsi que le veut la loi, son arrêt dans l'affaire en règlement de juges Picquart-Leblois.

Voici les passages essentiels de cet arrêt, qui aussitôt après l'audience de la chambre des mises en accusation a été communiqué au parquet général :

« La Cour, après en avoir délibéré,

« Considérant que postérieurement aux informations du juge d'instruction et du rapporteur du conseil de guerre, dont l'examen a été renvoyé à la chambre des mises en accusation par l'arrêt de règlement de juges du 3 mars 1899, la Cour de cassation a procédé elle-même à des enquêtes sur les faits dans l'affaire Dreyfus, et sur tous ceux qui pourraient s'y rattacher ;

« Qu'elle en a constaté le résultat dans un arrêt rendu toutes chambres réunies le 3 juin 1899 ;

« Considérant que l'arrêt de règlement de juges du 3 mars 1899 décide que les divers ordres de faits imputés comme crimes ou délits à Picquart ou à Leblois procédés par une même pensée unique, auraient été déterminés par une même cause et ne devaient tendre ensemble qu'à un seul même but, savoir : d'innocenter Dreyfus et de lui substituer un autre coupable ;

« Considérant que la Cour de cassation, à la suite des enquêtes faites devant elle et dans lesquelles Picquart a été entendu comme un des principaux témoins, a, par arrêt du 3 juin 1899, cassé l'arrêt de condamnation prononcé en 1894 contre Dreyfus, et décidé que Dreyfus serait déferé à un nouveau conseil de guerre ;

« Considérant que de cette décision résulte quant à présent à l'égard de Picquart et de Leblois une présomption de faits paraissant en contradiction manifeste avec les charges qui ressortent des informations du juge d'instruction et du rapporteur susvisés ;

« Considérant que la chambre des mises en accusation ne pourrait, sans se mettre en opposition avec l'arrêt de cassation du 3 juin 1899, ne pas faire état de cette présomption dans la décision qu'elle a à rendre, et qui porte exclusivement sur la valeur des charges qui peuvent exister actuellement contre Picquart et Leblois ;

« Par ces motifs, dit qu'en l'état des procédures, arrêtés et décisions qui lui sont soumis, il n'existe pas contre les prévenus, relativement aux faits qui leur sont imputés, des indices suffisants de culpabilité ;

« Dit en conséquence qu'il n'y a lieu, quant à présent, à suivre contre Picquart et Leblois ;

« Ordonne que Picquart sera remis en liberté, s'il n'est retenu pour une autre cause ».

LE DÉSARMEMENT

La Conférence de La Eaye

On écrit de La Haye au *New-York Herald* : J'ai pu prendre connaissance du texte de la proposition américaine concernant l'arbi-

trage, proposition qui sera sans doute fondue dans le projet russe. La proposition américaine porte que la constitution d'un tribunal permanent d'arbitrage devra être subordonnée à l'agrément d'au moins neuf puissances, dont huit devront être des puissances européennes ou américaines. La cour d'arbitrage sera composée de juges d'une respectabilité indiscutée et d'un savoir consommé dans le droit international. Ces neuf puissances seront représentées chacune par un juge à la cour d'arbitrage. Ces juges seront désignés par la plus haute cour de justice de chaque Etat.

La cour se réunira dans un délai minimum de six mois, après la clôture des travaux de la Conférence. Elle choisira elle-même son siège qu'elle pourra transporter, dans l'intérêt de la justice ou pour sa commodité, suivant les Etats en désaccord qui pourront faire appel à sa médiation. Les parties qui feront appel à la cour d'arbitrage devront s'engager à respecter les décisions qui interviendront. La sentence prononcée, il sera loisible à chacune des puissances d'évoquer à nouveau sa cause trois mois après, si elle est à même de produire de nouveaux témoignages ou de nouveaux arguments juridiques, ce qui équivaudrait à constituer une sorte de cour d'appel au sein de la cour d'arbitrage.

INFORMATIONS

Le Commandant Marchand

Le *Figaro* confirme que la réception du commandant Marchand et de sa mission par la Société de géographie, est décidément ajournée au mois de novembre, le commandant, qui est en ce moment avec le commandant Hourst sur une plage de l'Atlantique, désirent d'abord prendre quelque repos, et demandant le temps de préparer sa conférence, qui sera présidée par le ministre des colonies et M. Milne-Edwards, président de la Société de géographie.

Le Courrier de Madagascar

Les nouvelles de Madagascar sont excellentes ; la tranquillité règne partout. Le *Journal officiel* de Madagascar nous apprend qu'avant son départ, le général Gallieni a rendu un arrêt ouvrant un crédit de 60,000 fr. pour la construction du phare du cap d'Ambre, et pour les études relatives aux phares à construire entre Majunga et Tamatave.

Par le même arrêté, le gouverneur général a ouvert un autre crédit de 350,000 fr. affecté aux travaux de routes qui permettront de relier le plateau central à la mer.

La Ligue des Droits de l'Homme

Hier, devait venir devant la cour des appels correctionnels le procès de la Ligue française pour la défense des droits de l'homme et du citoyen. M^e Demonbynes, avocat de M. Grimaux, a demandé acte à la cour du désistement des cinq membres du comité qui ont été condamnés à 16 fr. d'amende avec sursis.

Voici, en effet, la lettre qu'il a reçue ce matin :

« Puansis, 12 juin.

» Mon cher Maître,

» Nous avions résolu de recourir devant toutes les juridictions que nous ouvrirait la loi contre l'inqualifiable procès fait en nos personnes à la Ligue française pour la défense des droits de l'homme et du citoyen. Mais la chute du ministère Dupuy-Lebrat nous crée des devoirs nouveaux et nous engage à prendre une attitude différente. Rassurés pour l'avenir, nous vous prions de faire savoir à la cour que nous nous désistons purement et simplement de notre appel.

» Croyez, mon cher Maître, à l'assurance de nos meilleurs sentiments.

» DUCLAUX, EDOUARD GRIMAU, MATHIAS MORHARDT, LOUIS LAPICQUE, LUCIEN FONTAINE. »

La cour n'a pas pu donner acte aux prévenus de leur désistement, car elle se trouvait en présence d'un appel *a minima*, d'ailleurs de pure forme, fait de son côté par le parquet.

Elle a donc confirmé purement et simplement par défaut, les prévenus ne s'étant pas présentés, le jugement de première instance.

Le Procès Henry-Reinach

M^e Saint-Auban, le conseil de Mme veuve Henry, vient d'écrire à M^e Hild, le secré-

taire de M^e Labori, pour l'informer officiellement que sa cliente refusait toute remise du procès et qu'elle se trouverait le 26 juin courant à la cour d'assises au banc de la partie civile. Le président Garnot, prévenu aussitôt, a fait réserver, les 26, 27 et 28 juin, mais ce uniquement pour la forme, car, s'il est maintenant certain que le procès viendra à l'audience, il ne donnera lieu à aucun débat.

L'Affaire Hinque

Hier est venu devant la cour d'assises de la Seine le procès de M^{lle} Hinque qui, le 12 novembre 1898, tira un coup de revolver sur le juge d'instruction Boursy, auquel elle reprochait d'avoir aidé les hommes d'affaires à ruiner son père. Le jury ayant rendu un verdict négatif, M^{lle} Hinque est acquittée.

Le colonel du Paty

Le *Matin* annonce que du Paty de Clam a été entendu pour la première fois par le capitaine Tavernier. L'interrogatoire a été très court.

Nouveau Timbre-Poste

On assure que M. Mougeot a décidé la création d'un nouveau timbre-poste français qui serait mis en vente en 1900. Le concours pour l'adoption d'un type serait écarté, la dernière tentative de ce genre ayant échoué. On demanderait à des graveurs, choisis parmi les meilleurs de l'école française, en dehors de Roty, Chaplain et Dupuis, à des jeunes, trois types différents de timbres-poste au lieu d'un type unique, de façon à éviter la multiplication des couleurs, qui sont actuellement de quatorze.

Arrestation d'un Général Italien à Nice

On télégraphie de Nice à l'Agence Havas :

Les autorités démentent le bruit de l'arrestation du duc d'Orléans, qui a couru hier soir.

Elles confirment, par contre, qu'une arrestation a eu lieu, mais que cette arrestation n'a aucun rapport avec la politique intérieure, et elles gardent à ce sujet une grande réserve.

Nous sommes cependant arrivés à savoir qu'il s'agit d'une affaire d'espionnage. Un général italien, M. Gilletta de Saint-Joseph, a été arrêté à proximité de la frontière italienne, au moment où il faisait une reconnaissance de nos ouvrages défensifs. Il aurait été trouvé porteur d'un certain nombre de plans de fortifications françaises.

Le général, qui possède une villa dans les Alpes-Maritimes, était depuis longtemps l'objet d'une surveillance active. Il a été déjà inquiété en 1889 et en 1895.

CHRONIQUE LOCALE

Caisse nationale d'épargne postale

Avis

Par arrêté du 25 mai 1899, M. le sous-secrétaire d'Etat des postes et des télégraphes a décidé qu'à partir du 1^{er} juillet prochain, les établissements de facteurs-receveurs seront admis à participer au service de la caisse nationale d'épargne postale.

Ils serviront d'intermédiaire entre les déposants et le bureau de poste de plein exercice dont ils relèvent.

Gare aux pièces italiennes

On signale une invasion probable et prochaine de pièces italiennes. En effet, depuis le mois d'avril, le gouvernement italien a remis en circulation de nombreuses monnaies d'argent qu'il avait en réserve.

Par suite, à notre frontière, un échange important de pièces de 2 fr., 1 fr. et 50 cent. va se produire et peu s'étendra dans le centre de notre pays.

Or, l'administration des finances vient d'envoyer à ses agents une circulaire pour les prémunir contre l'invasion de ces pièces italiennes qui prend des proportions importantes. Par suite du refus qu'ils éprouveront dans toutes les caisses publiques, les détenteurs de la petite monnaie italienne subiront une perte sèche.

L'administration des finances ferait bien, au préalable, de mettre le public en garde. Cela en vaut la peine.

Postes et Télégraphes

Par arrêté de M. le préfet en date du 12 juin courant, sont nommés facteurs à la Vi-

tarelle commune de Montet-et-Bouzal, MM Lafage et Ricros (M. Lafage facteur-receveur).

CAHORS

L'affaire Henras

On affirme que la municipalité a relevé appel du jugement dans l'affaire de revendication de M. Henras, contre la ville de Cahors.

Contributions directes

Par arrêté de M. le directeur général des contributions directes, M. Labro, contrôleur adjoint attaché à la direction des contributions directes à Cahors, est appelé aux fonctions de contrôleur intérimaire dans le département du Gard.

Acquittement de M. Druard

M. Druard, l'ex-préfet poursuivi devant la cour d'appel, pour fraudes électorales, a été acquitté.

L'Avenir cadurcien

L'Avenir Cadurcien est rentré de Carcassonne avant-hier soir par le train de 9 h. 40. L'Orphéon et une foule considérable attendaient à la gare notre excellente société musicale.

A l'arrêt du train, l'Orphéon entonne, aux applaudissements de tous, le chœur *Salut beau midi*.

Le cortège se rend ensuite à la mairie précédé par l'Avenir qui joue une marche entraînante.

Devant la mairie, illuminée, M. le maire et de nombreux conseillers reçoivent nos excellents musiciens. M. Costes les félicite chaleureusement.

Les deux sociétés exécutent quelques morceaux et musiciens et chanteurs se rendent ensuite dans une salle de la mairie où des rafraîchissements leur ont été offerts par la municipalité.

Armée territoriale

Sont promus au grade de lieutenant et maintenus dans leur affectation les sous-lieutenants du 131^e régiment territorial d'infanterie dont les noms suivent :

MM. Tapie et Meyer.

Société agricole et industrielle du Lot

La Société agricole et industrielle du Lot, se réunira samedi 17 juin 1899, à trois heures précises du soir, dans le lieu ordinaire de ses séances, au conservatoire, rue du Lycée.

Ordre du jour :

- 1^o Lecture du procès-verbal ;
- 2^o Présentation et admission de nouveaux membres ;
- 3^o Rédaction du programme des primes générales 1899, arrondissement de Gourdon ;
- 4^o Election des commissions de viticulture.

Régates

Voici le programme des régates internationales organisées sous le patronage de l'Union nautique du Sud-Ouest, par l'Aviron Cadurcien, avec le concours de la musique militaire ; ces régates auront lieu le dimanche 18 juin 1899, à 3 heures de l'après-midi, sur le Lot, en amont du Pont-Neuf.

Première course : Un rameur senior et junior, parcours 1,800 mètres (2 virages). Premier prix : médaille de vermeil, deuxième prix : médaille de bronze, prix spécial pour junior : médaille d'argent.

Deuxième course : Réservée aux membres de l'Aviron Cadurcien, prix unique : objet d'art.

Troisième course : Deux rameurs seniors et juniors, parcours 1,800 mètres (2 virages). Premier prix médaille de vermeil offerte par M. le docteur Rey, député du Lot, deuxième prix : médaille de bronze. Prix spécial pour junior : médaille d'argent.

Quatrième course : Périssaires et Podocaphes, parcours 1,000 mètres. Prix : objet d'art.

Cinquième course : Quatre rameurs seniors et juniors, parcours 2,000 mètres (2 virages). Premier prix : objet d'art offert par Monsieur le Président de la République, deuxième prix, médaille offerte par M. Talou, sénateur du Lot. Prix spécial pour juniors : médaille d'argent.

Grandes Courses internationales de Vélocipèdes

Les grandes courses organisées par le Vélo-Sport Cadurcien, auront lieu le 2 juillet prochain

Voici le programme :

PREMIÈRE COURSE. — Départementale. — Championnat du Lot (vitesse), Bicyclettes (2,000 mètres. — 3 prix).

1^{er} Prix : 20 fr. Médaille de Vermeil et Diplôme comportant le titre de champion du Lot (vitesse) pour 1899, Offerts par l'U. V. F.

2^e Prix : 20 fr.
3^e Prix : 10 fr.

2^e COURSE — Grande Internationale — Bicyclettes (2,400 mètres. — Temps maximum : 5'). — Trois prix offerts par la ville de Cahors.

1^{er} Prix : 100 fr.
2^e Prix : 60 fr.
3^e Prix : 40 fr.

3^e COURSE. — Deuxième Internationale. — Bicyclettes. (2,400 mètres. — 3 prix)

Réservée aux coureurs ayant fourni la Grande Internationale et non classés dans cette course.

1^{er} Prix : 50 fr.
2^e Prix : 30 fr.
3^e Prix : 20 fr.

4^e COURSE. — Military. — Bicyclettes, 2,400 mètres, 5 prix, réservées aux militaires du 17^e corps d'armée.

1^{er} Prix : Objet d'art (valeur 30 fr.)
2^e Prix : Objet d'art (valeur 25 fr.)
3^e Prix : Objet d'art (valeur 20 fr.)
4^e Prix : Objet d'art (valeur 15 fr.)
5^e Prix : Objet d'art (valeur 10 fr.)

5^e COURSE. — Internationale. — Machines multiples, (2,800 mètres. — Temps maximum : 5' 30". — 3 prix.)

1^{er} Prix : 50 fr. — 2^e Prix : 60 fr. — 3^e Prix : 40 fr.

Musique du 7^m de ligne

PROGRAMME DES 15 ET 18 JUIN 1899

| | |
|--|----------|
| Le Grondeur, allegro. | Gurtner |
| Le Voyage en Chine, ouverture. | Bazin |
| Thérèse, valse. | Gung'l |
| Samson et Dalila, fantaisie. | St Saëns |
| Marche Hongroise de la Damnation de Faust, | Berlioz |

ETAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Du 13 au 15 juin 1899

Décès.

Filhol Catherine, veuve Montagnac, 83 ans, sans profession, rue Donzelle, 30.

Conférences de M. Le Bret

Nous sommes heureux d'annoncer à nos lecteurs que M. Le Bret a recueilli, dans un volume qui a pour titre *Réformations inaugurales*, les principaux passages de ses conférences, ceux qui ont paru le plus intéresser l'auditoire.

Ce volume in-8^o, d'un format élégant et d'une impression soignée, vient de paraître à l'imprimerie du *Journal du Lot*.

Comme le chiffre du tirage est restreint, nous ne saurions trop engager ceux qui désirent fixer leurs souvenirs et ceux qui n'ont pu assister à toutes ces conférences, à se le procurer sans retard.

Le prix de l'ouvrage est de 2 francs.

Arrondissement de Cahors

CAMBAYRAC. — Accident mortel. —

Ces jours derniers, un cultivateur de Cambayrac, le nommé Bouzquet, âgé de 50 ans, conduisait à son champ, situé au lieu dit de Boudoir, sur la route de Saint-Vincent à Sauzet, une charrette attelée d'un boeuf.

Au moment où il allait dételon son boeuf, la bête faisant un mouvement brusque, renversa son conducteur et la charrette, tout en lui passant sur le corps, lui broya la tête. La mort fut instantanée.

PRAYSSAC. — M. Quercy, professeur départemental d'agriculture fera une conférence agricole publique à la mairie de Prayssac, le dimanche 18 courant, à 3 heures du soir.

Sujet : Maladies de la vigne et assurance mutuelle.

CASTELNAU — Foire. — Notre foire a été médiocre, à cause des travaux des champs.

Voici quelques cours pratiqués :

Boeufs, de 500 à 850 fr.; vaches, de 300

à 600 fr.; veaux, 0,70 le kilog.
Porcelets, de 20 à 40 fr. pièce.
Volaille : poulets, 0,70 poultes, 0,60 la livre; Pigeons, de 0,75 à 1 fr. la paire.
Lapins, 1,25 pièce.
Œufs, 0,60 la douzaine.
Blé, 14,50 l'ectolitre
Avoine, 7 fr. id.
Maïs, 12 fr. id.

Arrondissement de Figeac

FIGEAC. — Probité — M. Deslip, habitant faubourg d'Anjou, a trouvé sur la voie publique un billet de 50 fr. qu'il s'est empressé de remettre entre les mains de M. le commissaire de police. Ce billet avait été perdu par un domestique, domicilié à Planioles.

LIVERNON. — Certificat d'études primaires. — Par décision de M. l'inspecteur d'Académie, les examens du certificat d'études primaires élémentaires du canton de Livernon, fixés primitivement au 4 juillet 1899 auront lieu le lendemain mercredi 5 juillet.

TAURIAC. — Dans la soirée du 8 juin, un incendie a éclaté dans une maison d'habitation sise à Tauriac, et a complètement détruit cet immeuble et tout ce qu'il renfermait, appartenant au sieur Bergues.

Les pertes évaluées à 21,620 fr., ne sont qu'en partie couvertes par une assurance.

Arrondissement de Gourdon

GOURDON. — Tribunal correctionnel. —

Le nommé Jean-Pierre Baccat, âgé de 51 ans, originaire de Branceilles (Corrèze), sans domicile fixe, inculpé d'avoir soustrait une certaine somme d'argent au préjudice des mariés Levet, propriétaires à Montvalent, canton de Martel, a été condamné à deux ans de prison et aux frais.

C'était la seule affaire inscrite au rôle pour l'audience de ce jour.

MEYRONNE. — Dans la soirée du 8 juin, un incendie s'est déclaré dans une grange et une maison d'habitation contiguës, sises dans la commune de Meyronne et a complètement détruit ces deux immeubles et ce qu'ils renfermaient, appartenant au sieur Portal.

Les pertes, évaluées à 4 900 fr., sont couvertes par une assurance.

Variétés

L'avenir du télégraphe sans fils

La *Revue des Revues* (N^o 11 du 1^{er} juin) contient un article fort intéressant sur les récents perfectionnements apportés à l'invention de la télégraphie sans fils : Nos lecteurs en jugeront par quelques extraits :

La méthode Marconi ne permettait les communications qu'à des vitesses relativement restreintes. C'était son inconvénient. La nouvelle méthode Tesla, au contraire, permet l'échange des messages électriques sans fil entre deux points quelconques du globe si éloignés soient-ils l'un de l'autre, en sorte que les ondes pourront désormais traverser toute l'étendue de l'Océan et faire le tour du monde avec la vitesse de la lumière. Et ce qu'il y a de plus important dans la nouvelle découverte de Tesla, c'est que les appareils dont il fait usage sont si semblables aux transmetteurs et récepteurs des télégraphes ordinaires que le télégraphiste le plus novice comme le plus expérimenté n'y verra point de différence.

Il est à remarquer que ces vibrations et transmissions agissent comme les rayons X, car elles passent par les milieux les plus denses le sol, la pierre, l'eau, dans des conditions aussi faciles qu'à travers l'air, l'éther.

Dorénavant, nous affirme M. Tesla, chaque grande entreprise, administration publique, administration de journal, maison de commerce, voire chaque particulier aura, sans dépense excessive, un câble privé exclusivement à sa disposition. Il sera aussi commode d'avoir cette installation chez soi qu'il l'est aujourd'hui d'avoir le téléphone, et le moment viendra où il n'en coûtera pas davantage.

Comme au moyen-âge chaque maison aura sa tour, mais au lieu d'une tour de vigie ce sera une tour de conversation et de la tour de New-York à la tour de Paris on pourra causer tant que l'on voudra, sans avoir à craindre les oreilles indiscrettes ni les regards curieux, à des frais insignifiants comparativement à ce qu'il faut payer aujourd'hui pour câbler rien qu'une syllabe.

M. Tesla a donné à la *Revue des Revues* des explications très détaillées sur les principes de cette invention et sur ses applications

certaines, grâce aux perfectionnements apportés à ses appareils :

Il s'agit de lancer de signaux, comme on lancerait des éclairs, au moyen d'une lumière invisible et par un procédé analogue à ce qui se passe avec les rayons X. Les cercles ou ondes de cette lumière mystérieuse qui ne se voit pas, peuvent être expédiés à une distance quelconque, même jusqu'aux planètes Mars et Jupiter, avec la seule condition d'y établir des terminus pour la transmission intelligente et fidèle des messages. On pourra transmettre de 2000 à 3000 mots par minute avec les appareils Tesla qui sont d'une extrême sensibilité.

Entrant ensuite dans les détails de l'établissement des stations télégraphiques sans fils, disons que M. Tesla nous annonce qu'il y aura, avant la fin de l'année, un terminus à New-York et un autre à Londres. Pour cela on se servira de ballons captifs retenus par des câbles en fil métallique et lancés à 5000 pieds de haut, de manière à atteindre les couches supérieures d'air raréfié à travers lesquelles les ondes électriques se transmettront le plus facilement. Ces câbles seront ancrés à des tours en acier. Au dessous de chaque ballon pendra un disque de large surface et les oscillateurs seront placés au sommet de tous. Une fois le mouvement électrique mis en activité dans ces oscillateurs ainsi disposés, le courant s'élançera jusqu'aux disques sous les ballons et de là jaillira, tel un éclair, des vibrations qui traverseront l'Atlantique. De même il y aura des courants qui descendront dans le sol par des fils et actionneront des vibreurs similaires à ceux suspendus dans l'air libre.

Revue des Revues, p. 533, 534 D^r L. CAZE.

BULLETIN FINANCIER

La liquidation de quinzaine a commencé aujourd'hui par la réponse des primes, cette opération n'a provoqué aucun mouvement notable dans la tenue des cours.

Le 3 0/0 a baissé de 5 centimes à 102,25, le 3 1/2 0/0 de 2 centimes 1/2 à 102,87.

La Banque de France sans changement cote 40,50.

Le Comptoir National d'Escompte se traite à 615, le Crédit Lyonnais à 907, le Crédit Foncier à 735, la Société Générale à 603.

La Banque spéciale des valeurs industrielles cote 225 et 225,50. Depuis le 12 juin les 100.000 actions nouvelles de cette Société sont admises aux négociations de la Bourse au comptant et inscrites à la première partie de la cote officielle sous la même rubrique que les actions anciennes.

Le Suez a reculé de 3,670 à 3,656. Nos chemins clôturent : le Lyon à 1,902, le Nord à 1,180 et l'Orléans à 1,780.

L'extérieur finit à 65,90, l'Italien à 96,25, le Portugal à 27, le Russe 3 0/0 1891 à 92,30, le Turc à 23,17 et la Banque Ottomane à 582.

Les actions de la Société Compagnie d'automobiles se traitent à 65.

Les dixièmes d'actions de Paris en 1400 (Cour des Miracles) sont en hausse à 73 en raison de la progression satisfaisante des recettes.

Travail religieux, facile,

agréable, à faire chez soi, offert à dames, demoiselles et MM désirant utiliser lucrativement leurs loisirs. 60 à 100 fr. par mois selon production. Ecrire : Entreprise NELLE « Au Sacré Cœur », 113, rue Caulaincourt, Paris.

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

Pour favoriser le développement du Commerce et de l'Industrie en France

CAPITAL : 120 MILLIONS

Siège social, 54 et 56, rue de Provence, à Paris.

Agence de Cahors, rue Fénélon, 8.

Dépôts de fonds à intérêts en compte ou à échéance fixe ; — Ordres de Bourse (France et étranger) ; — Souscriptions sans frais ; — Vente aux guichets de valeurs livrées immédiatement (Obl. de Ch. de fer, Obl. à lots de la Ville de Paris et du Crédit Foncier, Bons à lots de l'Exposition de 1900, Bons Panama etc.) ; — Escompte et Encaissement de coupons ; — Mise en règle de titres ; — Avances sur titres ; — Escompte et encaissement d'effets de commerce ; — Garde de Titres ; — Garantie contre le remboursement au pair et les risques de non-verification des tirages ; — Transports de fonds (France et Etranger) ; — Billets de crédit circulaires ; — Lettres de crédit ; — Renseignements ; — Assurances ; — Services de correspondant, etc.

LOCATION DE COMPARTIMENTS DE COFFRES-FORTS

Au siège central et dans plusieurs agences depuis 5 francs par mois ; tarif décroissant en proportion de la durée et de la dimension.

56 bureaux à Paris et dans la banlieue, 252 agences en Province, 1 agence à Londres, correspondants sur toutes les places de France et de l'Etranger.

JOURNAL DE LA JEUNESSE. — Sommaire de la 1385^e livraison (17 juin 1899).

L'équipage de la « Rosette », par Gonzague-Privat. — Excursions de vacances, par Louis Rousselet. — Un neveu à héritage, par Roger Dombre. — Cerises et merises, par M^{me} Barbé.

Abonnements : Un an, 20 fr. Six mois, 10 fr. ; Union Postale : Un an, 22 fr. Six mois 11 fr.

Le numéro : 40 centimes.

Hachette et C^{ie}, boulevard Saint-Germain, 79 Paris.

Une brochure intitulée **Le Cantal** vient d'être mise en vente dans toutes les bibliothèques des gares du réseau d'Orléans au prix de 0 fr. 25.

A LOUER

Boulangerie comprenant maison d'habitation et petit jardin. S'adresser, 24 rue du Lycée.

PRIME MUSICALE GRATUITE

PIANISTES ! Envoyez votre adresse avec un timbre de 15 centimes pour frais d'expédition, à M. Z. BAJUS, éditeur à Avesnes-le-Comte (Pas-de-Calais) ; vous recevrez *gratis* un joli morceau de musique pour piano.

Choses et autres

Une dame se prépare à entrer dans un compartiment de 2^e classe qui lui semble inoccupé.

Un monsieur se penche à la portière :

— Pardon, Madame, ne montez pas, je s'me !

— Pardon, Monsieur, ne fumez pas, je monte !

(Le Réformiste)



QUINQUINA DUBONNET
Apéritif, Tonique et excite l'Appétit. — Se trouve partout.

Minerai de SOUFRE de BIABAUX

Pour remplacer avantageusement et économiquement les sulfatages liquides, composé à l'état naturel de Soufre natif, de Sulfate de chaux et de Schiste bitumineux.

Tel qu'il sort de la carrière, il est un préservatif infailible contre la Gelée printanière et l'Oidium ; c'est un insecticide de premier ordre pour la Vigne, les Arbres fruitiers et les Plantes potagères.

Mélangé à 10 0/0 de sulfate de fer, prévient la Chlorose et l'Anthracnose.

Mélangé à 10 0/0 et 5 0/0 de sulfate de cuivre, prévient le Mildiou et le Black-Rot.

S'emploie en poudre, par injection au soufflet, à la pelle ou à la main, et réalise une économie de 80 0/0 sur les sulfates liquides et les bouillies.

Se méfier des contrefaçons, exiger la marque LE VOLCAN

A CAHORS s'adresser à M. DESPRÉS, ingénieur, Agent général de la Compagnie.

L'hôtellerie sanglante

PAR PAUL MAHALIN

DEUXIÈME PARTIE

X

L'ABBÉ BROSSARD ET LE CITOYEN DE BERNÉCOURT

— Parbleu ! monsieur l'abbé, repartit Philippe joyeusement, c'est vous qui m'avez fait faire ma première communion.

Les deux hommes échangèrent une chaleureuse étreinte.

— Le brave fils d'un brave père, appuyait le desservant, et je ne suis pas fâché de le rencontrer ici, eu égard à la communication importante qui est le but de mon voyage...

— C'est vrai reprit M. de Bernécourt, que nous disiez-vous en entrant ?.. Que je me trompais...

— En espérant que certains scélérats avaient interrompu leur sinistre besogne hélas ! oui, monsieur le directeur...

— Comment ?... Que signifie ?..

— Un crime a dû être commis, cette nuit, à Vittel !..

— Ce n'est malheureusement que trop probable...

— Et qui peut vous faire supposer ? Le bon curé s'assit et exposa ce qui suit : Il avait veillé tard, la nuit précédente, pour préparer une homélie dont il comptait régaler ses ouailles l'un des dimanches prochains. L'orage, qui avait éclaté au début de la soirée s'était apaisé peu à peu. Il était approché de deux heures du matin. L'ecclésiastique allait se coucher.

Soudain, un violent coup de sonnette avait retenti à la porte du presbytère.

Persuadé qu'un de ses paroissiens venait réclamer les sacrements pour un malade en danger de mort, le desservant s'était empressé de descendre et d'ouvrir.

Sur les degrés du perron, un enfant gémissait...

Et dans l'ombre, une forme blanche, — une femme s'enfuyait, — disparaissait au tournant d'une ruelle.

L'abbé prit l'enfant, le monta dans sa chambre, et le déposa sur son lit.

Le pauvre petit était en proie à une horrible crise nerveuse, pendant laquelle jaillissaient de ses lèvres des exclamations et des lambeaux de phrases qui témoignaient de la plus profonde terreur...

Il avait échappé à un péril immense, dans une maison où il était question de tuer deux hommes...

C'était du moins ce qu'en le soignant et en s'ingéniant à le calmer, l'ecclésiastique avait cru comprendre dans ses divagations confuses...

Puis, le malheureux garçonnet s'était endormi du sommeil de la prostration. Et l'abbé

s'était demandé s'il garderait chez lui l'hôte qui arrivait d'une aussi étrange façon. Il s'était demandé s'il informerait simplement les autorités locales, le maire, le juge de paix et le citoyen Pommier. Mais dans ce cas, Vittel et tous les environs seraient instantanément en émoi. Les coupables, prévenus, fuiraient ou prendraient leurs sûretés. Qui sait ? peut-être tenteraient-ils d'achever ce qu'ils avaient commencé, et de supprimer par un nouveau crime l'innocent qui pouvait mettre la justice sur leurs traces ?

Sous l'empire de cette idée, et après y avoir sûrement réfléchi le digne prêtre s'était décidé à n'ébruiter en rien l'événement bizarre, et à en saisir directement le parquet d'Epinal, qui aviserait à faire la lumière alentour et qui saurait prendre les mesures nécessaires pour protéger celui dont les renseignements seraient si précieux à son action.

En conséquence, en avertissant la vieille servante qu'une affaire pressante l'appelait au chef-lieu, et l'envoyant en commission, avant qu'elle entra dans sa chambre, il avait attelé lui-même son cheval au cabriolet et avait transporté dedans le garçonnet, qu'une fièvre intense ne cessait de tourmenter et qui, pendant la route, avait obstinément refusé de répondre à ses questions...

— Et cet enfant ? interrogèrent l'officier et le magistrat.

— Il est ici. Je vous l'amène. Vous allez le voir.

L'abbé s'en fut à la fenêtre et frappa aux carreaux.

Quelques minutes plus tard, les deux huis s'ouvrirent sur un canapé, dans le cabinet le petit compagnon d'Anthime Jovard.

M. de Bernécourt et Philippe l'examinèrent avec intérêt.

Il dormait dans le manteau de l'ecclésiastique. Sa bouche ouverte laissait passer une respiration affreusement oppressée, parfois des plaintes, souvent un mot, des phrases inachevées, des espèces de cris arrachés par la peur et par la souffrance. La sueur collait ses cheveux blonds sur son front.

M. de Bernécourt s'adressa sévèrement à ses huissiers :

— Que rien de ce qui se passe ici ne transpire au dehors. L'un de vous défendra ma porte. L'autre ira quérir le docteur Drappier.

— C'est cela, reprit l'officier avec énergie. Ramenez-nous le docteur et qu'il sauve promptement cette infortunée créature. C'est le ciel qui nous l'a envoyée dans le cabriolet du citoyen abbé.

Et comme celui-ci et le magistrat le questionnaient du regard :

— Hé ! oui, n'est-ce pas elle qui tient dans ses mains la clef du mystère que nous brûlons de pénétrer ?

— Je le pensais comme vous, opina le directeur du jury d'accusation, et M. le curé l'a pensé avant nous. Mais tout dépend de l'arrêt que va rendre le médecin.

— Tout dépend de Dieu, prononça le prêtre gravement, de Dieu qui fera un miracle si ce miracle peut servir sa justice et celle des hommes. (A suivre.)

LES

MASQUES DE SUIE

PAR PAUL MAHALIN

PROLOGUE

IV

LE MOULIN

Elle portait fièrement ses vingt ans écrits en traits de flammes dans son regard énergique et hardi, dans sa chevelure rousse tordue en câble sous ses coiffes à la turque, dans le duvet qui ombrageait sa bouche et dans les lignes âpres et un peu viriles de sa physionomie. Sa gorge aurait brisé trois corsets de marquise. Jeanne était la plus forte et la mieux tournée de toutes les jeunes filles du canton. Aussi, l'année d'avant, la municipalité de Nemours l'avait-elle choisie pour représenter la déesse de l'Agriculture, Cérés aux mamelles fécondes, lors de la fête fraternelle et champêtre des moissons.

Pour le moment, la Liégeart tisonnait en silence. Breton lui avait défendu d'allumer la lampe.

— Je ne veux pas, avait-il dit, que le moulin donne signe de vie ce soir.

Un furieux coup de vent fit crier la maison,

le meunier sursauta.

— N'as-tu pas entendu un bruit de chevaux sur la route ? demanda-t-il avec anxiété.

— C'est la rafale qui cogne aux vitres répondit Jeanne.

François Breton lampa une gorgée d'eau-de-vie.

— Bah ! fit-il, en cherchant à se rassurer lui-même, la porte de la cour est fermée au pêne, aux verrous et à la barre, et je l'ai barricadée avec un camion rempli de pierres et de futailles pleines de moellons ; il faudrait du canon pour l'entamer. Quand aux murs, c'est une autre histoire : à moins pourtant que l'on n'ajoute deux échelles bout à bout...

Il acheva de vider son verre et poursuivit : — Hé ! Jeannette, on dirait que tu n'es qu'à moitié contente de partir pour Paris cette nuit avec moi ! Songe donc ! Paris, c'est la fortune ; Paris, c'est la bombance ; Paris, c'est la liberté. Plus de créanciers qui nous tracassent, plus de famille qui nous gêne, plus de voisins, d'espions et d'imbéciles qui nous écrasent de leur curiosité, de leur jalousie et de leur morale. A Paris, vois-tu, mignonne, on fait ce qu'on veut, on s'amuse tant qu'on veut. Si ça me fait plaisir, je t'achèterai des panaches, un casquin de soie et un chapeau à la Çaira.

François Breton parlait avec une volubilité fiévreuse. Il s'efforçait, évidemment, de s'étourdir.

— J'ai peur, murmura Jeanne Liégeart.

— Peur de quoi ? De l'avenir ? Paris est une ville de ressources, tous métiers y sont bons ;

il ne s'agit que de savoir saisir ou de pouvoir attendre l'occasion. Or, je saurai saisir et nous pouvons attendre. J'ai de l'argent : six mille livres en or, en bon or, sonnante et trébuchant, à l'effigie des anciens tyrans !.. Cornes du diable ! en ce temps d'assignats, il y aurait presque là de quoi marchander le Louvre !

Et le meunier frappa sur une ceinture de cuir qui lui sanglait les reins.

La jeune fille secoua la tête :

— Ce n'est pas de l'avenir que j'ai peur, dit-elle, c'est du passé et du présent.

— Oh ! oh ! interrogea Breton d'un ton qui tremblait de colère, est-ce que par hasard tu te repentirais de m'avoir suivi au moulin ? Est-ce que tu ne m'aimerais plus ? Est-ce que tu voudrais me quitter ?

La Liégeart haussa les épaules :

— Tu deviens fou, dit-elle. Est-ce que quelque chose me forçait à te suivre, si j'avais dû te quitter jamais ? Est-ce que tout le monde ne m'a pas crié quand j'étais au bord de la faute : « Prenez garde ! Cet homme est sur une pente fatale ; il vous entraînera dans sa chute et vous finirez mal tous les deux ! » Est-ce que je n'ai pas vu la douleur et la honte entrer dans la maison de mon père par la porte que j'ai laissée ouverte en m'enfuyant ? Le vieillard m'a maudite ; ma mère s'est mise au lit de chagrin...

Jeanne s'arrêta un instant, puis avec des larmes :

— Ma pauvre mère, ça l'achèvera quand elle saura que j'ai abandonné le pays.

Elle s'essuya les yeux d'un geste brusque :

— Eh bien ! ce n'est pas à elle que je pense, ce n'est pas pour elle que je pleure ; ce n'est pas pour elle que je crains !..

C'était une de ces natures que leur propre parole exalte jusqu'au lyrisme.

A Nemours, pour s'ivrer-elle, on me montre du doigt comme une fille perdue. On a raison, sais-tu, François ? Les gens peuvent bien me mépriser ; je me méprise assez moi-même. Tu m'as tout pris ; l'honneur, la volonté, la conscience ; Dieu me pardonne, je crois que je t'aime assez pour devenir ta complice si tu avais commis un crime !

Le meunier l'écoutait avec une sorte de joie orgueilleuse qui avait momentanément remplacé sur sa physionomie, l'inquiétude qu'on pouvait y lire depuis le commencement de la soirée. Au dernier mot de Jeanne, il tressaillit violemment.

— Calme-toi, ma fille, dit-il. Le temps nous presse. Il faut monter à ta chambre et faire ton paquet.

— Pas avant de savoir, prononça-t-elle lentement.

— Qu'est-ce que tu veux savoir ? demanda Breton en retombant dans ses terreurs.

Jeanne se leva... Elle marcha vers la table sur laquelle le meunier était en train de boucler sa valise... Elle s'assit en face de lui, et le regardant dans les yeux :

(A suivre.)

PIANOS ET MUSIQUE A. DENAU

65, Boulevard Gambetta, Cahors.

Comptoir de Musique de 10,000 morceaux. — Pianos des meilleurs facteurs. — Lutherie. — Fournitures pour fanfares. — Location de Pianos, à partir de 8 fr. par mois. — Accords. — Réparations.

PHOTOGRAPHIE D'ART

JULES VALDIGUÉ

CAHORS, 5, RUE DU PORTAIL-ALBAN

Lauréat aux grandes Expositions internationales, etc.

HUIT DIPLOMES D'HONNEUR

HORS CONCOURS. MEMBRE DU JURY

Vues de Cahors et des environs. — Reproduction de vieilles photographies pour l'industrie et les arts.

Agrandissements garantis inaltérables, ayant pour ces travaux obtenu les plus hautes récompenses. — On opère la nuit et dans tout endroit privé de lumière, par procédé breveté.

La plus belle installation de toute la région

Pas de marches à monter

Bibliographie

LE BON JOURNAL

Administration et Rédaction, 26 rue Racine, Paris. — Sommaire du 15 juin 1899.

V** Nacla ; Chronique. — Yvonne des Varennes : Le Chat de la Légion. — Louis de Caters : Passionnète (suite). — André Theuriot : Dans les roses (suite). — Le capitaine Danrit : L'invasion

noire (suite). — Eugène Chavette : Fil-à-beurre. (suite). — Pierre de Lano : L'Enfant. (suite). — V** Nacla : Trilby (suite)

LA NATURE, Revue des sciences illustrée, Henri de Parville, rédacteur en chef (Masson et Co, éditeurs, 120, boulevard Saint-Germain, Paris). — Sommaire du n° 1360, du 17 juin 1899.

Le centenaire de Racine à la Bibliothèque nationale, par Gabriel Marcel. — Oxygène disponible sur notre planète, par E. H. — La ciré humaine, par J.-F. Gall. — Les nébuleuses et la loi d'évolution, par Louis Rabourdin. — Les tropomètres, par Flamel. — Les prix de revient de l'énergie électrique, par J. L. — Chute d'un tramway dans le Doubs, à Besançon. — Nouveautés photographiques, par G. Mareschal. — La mortalité des enfants, par P. de M. — La foire d'Arkhangelsk, par B. D. — Un cyclone, par O. Jullien. — Le pot à fleurs japonais, par J. de Loverdo. — Véhicules à air comprimé, par Daniel Bellet. — Chronique. — Académie des sciences ; séance du 12 juin 1899, par Ch. Villedeuil. — Nouveau bandage pneumatique, par D. Lebois. — Ce numéro, contient 10 gravures, et le bulletin météorologique de la semaine.

TOUR DU MONDE. — Journal des voyages et des voyageurs. — Sommaire du N° 24 (17 juin 1899).

1° L'Italie inconnue (Voyages dans l'ancien royaume de Naples), par MM. Bertaux et Yver.

2° A travers le monde : Cordoue, par Jacques Porcher.

3° La France à l'Etranger : Un Episode de la Pacification de Madagascar.

4° Civilisations et religions : La violation du Tombeau du Mahdi et la dotation de Lord Kitchener.

5° Parmi les races humaines : Mariage de Morts au Chansi.

7° Livres et Cartes.

8° Conseils aux voyageurs : Pour les Voyageurs-Collectionneurs. — Récolte des Crustacés. — Crustacés semiterrestres. — Crustacés parasites, par Paul Combes.

Abonnements : Un an, 26 fr. Six mois, 14 fr. ; Union Postale : Un an, 28 fr. Six mois, 15 fr.

Le numéro : 50 centimes.

Bureaux à la librairie Hachette et Co, 79, boulevard Saint-Germain, Paris.

MAISON LOUBEYRE

COIFFEUR-PARFUMEUR

Inventeur breveté S. G. D. G. — Patented in France, Angleterre, Belgique

CAHORS, Boulevard Gambetta, CAHORS

Premier Prix à toutes les Expositions Hors concours — Membre du Jury

Cette Maison se recommande par la nouvelle installation de son Salon de Coiffure (Hommes et Dames). Des employés des premières maisons y sont constamment attachés et on peut être assuré d'y trouver toujours un service irréprochable. Elle pratique l'antiseptie comme aucune maison de Paris ou de province ne le fait encore et elle ne craint, de ce chef, aucune concurrence. « Tout pour l'hygiène » telle est la devise de la Maison.

M. LOUBEYRE vient de créer une étuve modèle, adoptée par les Hôpitaux de Paris agencée de façon à assurer la désinfection complète de tous les instruments de coiffeurs et autres. Cette étuve, qui va fonctionner dans son Salon, est appelée à devenir, à bref délai, le complément indispensable de toutes

les Maisons de premier ordre en France et dans le monde entier.

LOTION ANTISEPTIQUE DU D^r GELIS

Contre les Pellicules et la chute des Cheveux

— Résultat garanti. Prix : 2 fr. 50 et 1 fr. 50. — Flacon n° 2 : 3 fr.

Un Prix-Courant est tenu à la disposition des clients pour tous les articles de Parfumerie des premières Maisons de France et de l'étranger.

CABINET DENTAIRE OUVERT TOUS LES JOURS

De 9 heures à 5 heures, 9, rue du Lycée (à côté de la Poste aux lettres) CAHORS

P. BOURGET

Mécanicien-Chirurgien Dentiste

Guérison des Dents les plus malades sans les traire, procédé breveté s. g. d. g.

Prothèse et Réparations

Dents et Dentiers livrés en 48 heures.



Le propriétaire-gérant : A. COUÉSLANT.